

Manuel de Subvention

Voice au Niger

Diagram

Description automatically generatedVersion 2022

**Table des matières**

**1 Management and coordination**

**1.1 Management and coordination**

1. Une note de …….. …………………………………………………………………. 3
2. Quels types de subventions seront octroyées ? …………………………………….. 5
3. Comment faire une demande ? ……………………………………………………… 6
4. Comment votre demande sera-t-elle évaluée ?...................................................... 11
5. Si votre demande n’est pas acceptée…………………………………………………. 18
6. Après l’octroi de la subvention………………………………………………………….. 18
7. La politique sur la mauvaise gestion et la corruption………………………………….23

**1. Une note de…**

**1 Management and coordination**

**1.1 Management and coordination**

*"Nous nous engageons, » dit l’ONU, dans son manifeste sur les objectifs de développement durable, « à ne laisser personne pour compte [dans la lutte pour l’éradication de la pauvreté et l’inégalité]. » En outre, les personnes les plus marginalisées seront notre priorité : « Nous nous efforcerons, » s’engage l’ONU, « à atteindre les personnes les plus en retard d’abord."[[1]](#footnote-1)*

C’est dans ce contexte que le Ministère des affaires étrangères néerlandais (« le ministère ») a conçu un fond spécial, dénommé Voice, avec pour objectif de soutenir les groupes les plus marginalisés et discriminés dans leurs efforts d’exercer une influence en accédant aux services sociaux et productives ainsi qu’à une participation citoyenne. Voice constitue un pilier intégral du cadre de politique **Le Pouvoir des Voix (Power of Voices)** du Ministère [[2]](#footnote-2) visant à renforcer la capacité de lobbying et de plaidoyer des organisations de la société civile dans les pays à faible et moyen revenu afin de permettre leur participation au processus de développement. Au niveau mondial, Voice cible cinq groupes, même si cela dépend de l’analyse contextuelle du pays pour définir quels groupes seront concernés dans chaque pays où Voice est mis en œuvre[[3]](#footnote-3):



Les personnes en situation de handicap ;

 Les minorités sexuelles ;



Les femmes en risque d’exploitation, d’abus et/ou violence ;



Les jeunes et âgées vulnérables ;

 Les peuples autochtones et minorités ethniques.

Ces groupes sont souvent les plus difficiles à atteindre. Par conséquent, des approches novatrices sont essentielles pour renforcer leurs capacités de lobbying, de plaidoyer, et d’autonomisation. Un processus de **lien et apprentissage** favorise le partage des leçons apprises et offre un cadre pour un apprentissage mutuel et l’autonomisation des groupes les plus marginalisés et discriminés.

Car nous vivons dans un monde qui évolue rapidement – certains changements peuvent être pour le mieux, d’autres pas tant que ça. Afin de continuer à ancrer Voice dans les réalités locales, une analyse du contexte du pays est organisée tous les deux ans, avec la participation de nombreux acteurs et parties-prenantes, partenaires de subventions et détenteurs de droits. Cette analyse sert à encadrer les Appels à Propositions, à soutenir les demandes de subventions et à faire progresser les connaissances générales.

On encourage toutes les organisations a lire l’analyse de contexte avant de soumissionner. L’analyse de contexte de 2020 est disponible par le <https://voice.global/fr/pays/niger/>

En Janvier 2020, le contrat par rapport à la prolongation de Voice (2021-2024) a été signé par le Ministère néerlandais des Affaires étrangères et les directeurs d'Oxfam Novib et de Hivos. Ce fut l’aboutissement réussi d'un processus de 15 mois, qui a commencé avec l'examen à mi-parcours en septembre 2018 jusqu'à l'approbation de la proposition de prolongation en septembre 2019 et la signature subséquente du contrat. Le budget global de la phase de prolongation est de 36 millions d'euros pour 3 ans, dont 70%, soit 25,2 millions d'euros pour les subventions et 30%, soit 10,8 millions d'euros pour les coûts de Programme et de Lien et Apprentissage y compris, le cas échéant, la TVA de 21% sur les coûts aux Pays-Bas.

La presque totalité des informations est disponible via <https://voice.global/fr/pays/niger/>

y compris tous les Appels à Propositions ainsi que les informations essentielles concernant les groupes de détenteurs de droit.

Ce manuel de subventions est destiné aux partenaires (potentiels) pour les aider à mieux comprendre les différents types de subventions, comment faire une demande de subvention et quels sont les exigences en termes de rapportage. A l’instar de tous les documents Voice, le présent manuel est un document « évolutif » ; donc si vous avez des suggestions sur comment Voice peut améliorer sa stratégie de subventions, merci de les faire parvenir via [niger@voice.global](mailto:niger@voice.global)

Nous vous remercions pour votre accompagnement tout au long de ce voyage passionnant !

La famille Voice

**2. Quels types de subventions seront octroyées ?**

Nous continuerons avec les quatre types de subventions et, de plus, nous allons introduire un 5ème type de subvention, appelé Accélérateur d'Autonomisation. Il s'agit d’une subvention de reclassement permettant un processus d'autonomisation plus profond et plus long pour les anciens partenaires de subventions d’autonomisation. La plupart des types de subventions sont prolongés à 24 mois au maximum, à l'exception des subventions d’Opportunité soudaine qui restent à 12 mois maximum.

Nous continuerons avec les subventions Lien et Apprentissage dans le cadre des subventions d’Innovation et d’Apprentissage. Dans la phase de prolongation, nous nous focaliserons encore davantage sur le principe de NOW-Nous! (Rien pour nous sans nous). Notons que le mécanisme de subvention Voice vise à soutenir des groupes informels ainsi que les organisations et réseaux officiels disposant d’un statut légal de reconnaissance et numéro d’enregistrement. Même si une organisation est légalement enregistrée ou reconnue, celle-ci doit avoir un compte bancaire en son propre nom. Les types de subvention sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Subvention d’Autonomisation** : Cible des groupes et organisations (informels) pour faire prendre conscience, développer un leadership transformateur, établir la confiance en soi et bâtir des savoir-faire et lutter contre la stigmatisation des groupes marginalisés et discriminés. Ce sont petits financements avec un délai d’exécution entre 12 et 24 mois. Cette subvention est accessible aux groupes informels à travers par exemple un partenariat avec des organisations officielles qui peuvent servir d’‘hôte’. Les subventions pour l’autonomisation sont disponibles à partir de 5,000 Euros à 25,000 Euros. |
|  | **Subvention Accélérateur d'Autonomisation :**  vise à aider les partenaires actuels ou ceux ayant déjà bénéficié d’une subvention d’autonomisation à promouvoir et à soutenir la participation des détenteurs de droits. Voice reconnaît que le processus d'autonomisation permet aux détenteurs de droits d'acquérir des connaissances, d'améliorer leur acceptation de soi et leurs compétences pour remettre en question le statu quo. Il s'agit d'un processus graduel de développement des capacités des détenteurs de droits, à la fois en tant qu'individus et en tant que groupes. La subvention maximale sera de 50 000 euros et sa durée sera comprise entre 18 et 24 mois. Seuls les organisations ayant déjà bénéficié d’une subvention d’autonomisation de Voice pourront postuler. |
|  | **Subvention d’Influence :** Cible les organisations et réseaux en vue de renforcer leurs capacités d’influence, de lobbying et plaidoyer et d’amplifier la voix des groupes de détenteurs de droits. Les subventions d’influence qui sont spécifiques au niveau national sont disponibles de 25 000 Euros à 200 000 Euros pour une période entre 18 et 36 mois. |
|  | **Subvention d’Innovation et Apprentissage :** cible également les groupes et organisations, comme des petites entreprises sociales afin de tester et mettre à échelle des nouvelles approches en mettant l’accent sur les innovations axées sur les êtres humains qui sont spécifiquement adaptés au contexte de l’échelle. Les subventions dites d’innovation et apprentissage sont disponibles de 5 000 Euros à 200 000 Euros pour une période entre 12 et 18 mois et accessibles à travers un Appel à Proposition national. |
|  | **Subvention d’Opportunité Soudaine :** Invite les organisations en réseau ou consortium, pour entreprendre une action collective afin de répondre à des opportunités inattendues pour faire face à une menace quelconque de réduction de l’environnement propice de la société civile ou une situation qui peut avoir un impact négatif sur un ou plusieurs groupes cibles/un ou plusieurs des thèmes d'impact. Ce type de subvention est disponible entre 5 000 Euros à 200 000 Euros pour une période de 6 à 12 mois. |

Pour chaque modalité d’octroi de subvention, il y a différentes approches liées aux demandes, à l’évaluation des subventions et le rapportage. Les subventions dites d’autonomisation ainsi que d’autres petites subventions conçues pour répondre aux opportunités inattendues seront plus souples avec moins d’exigences. Les subventions dites d’influence et d’Innovation et Apprentissage contiendront plus d’exigences pour atténuer les risques et accroître la redevabilité.

Voice se démarque des autres programmes de subventions à travers une demande de subvention et un processus de rapportage adaptés aux groupes cibles et aux types de subventions qui sont accessibles, faciles à utiliser et innovants.

**3. Comment faire une demande ?**

**1 Management and coordination**

**1.1 Management and coordination**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Etapes** | **Travail demand**é | **Activit**é**s** |
| *Etape 1* | Préparation des appels à proposition | Sur la base de l’analyse du contexte du pays en question et les partenaires existants, Voice au Niger fournira des lignes directrices pour les thématiques que l’appel à proposition doit couvrir. Ce processus sera répété sur une base annuelle pour chaque appel à proposition ultérieur. Un outil de PowerBi est aussi utilisé pour analyser les résultats des demandes en ligne par Smartsheets. |
| *Etape 2* | Appels à proposition | Faire circuler l’appel à proposition approuvé (au moins 6 semaines pour permettre aux soumissionnaires de réagir) par <https://voice.global/fr/pays/niger/>. Les activités de sensibilisation et communication seront mises en œuvre pour atteindre les groupes cibles. Ces activités sont annoncées par le site web et par notre page Facebook : [www.facebook.com/voice.global.online](http://www.facebook.com/voice.global.online) |
| *Etape 3* | Appui | Le processus de demande doit être considéré comme un exercice de renforcement des capacités et les organisations doivent recevoir un feedback utile après évaluation de la demande. Le bureau pays d’Oxfam organisera des sessions d’information sur la procédure de l’appel à proposition en utilisant un environnement créatif. |
| *Etape 4* | Pré sélection | Voice est conçu comme un programme concurrentiel de demande de subventions. Donc, pour qu’une organisation reçoive un financement, elle doit faire une demande qui sera examinée selon une méthode d’évaluation ouverte et transparente.  Voice pré-sélectionnera les demandes sur la base des critères d’éligibilité et d’exigences (quatre semaines pour la sélection avec extension selon le nombre de demandes reçues).  Indépendamment de la pré sélection sur la base de l’éligibilité, il sera procédé à une évaluation préliminaire des capacités de l’organisation soumissionnaire. Des visites de sites pourraient être menées dans ce cadre pour s’assurer que les demandeurs utilisent un protocole minimum en matière de gouvernance et de comptabilité et/ou de revue de programmes existants. |
| *Etape 5* | Sélection | Une fois la sélection terminée, les recommandations relatives à l’octroi de subventions et au renforcement des capacités seront soumises au bureau pays/régional (ou à l’équipe de Coordination basée à la Haye pour ce qui concerne les demandes de subvention multi-pays) pour approbation. Chaque demande présélectionnée sera évaluée et classée selon les critères de sélection ci-dessous. |
| *Etape 6* | Accords | Une fois le projet finalisé, Voice lancera un Accord de Subvention à l’intention des organisations retenues. Cet Accord s’appliquera pour la période de temps nécessaire pour réaliser le projet. Le chronogramme des activités et le budget approuvés seront parties intégrantes de l’Accord de Subvention. L’Accord présentera un aperçu des exigences au titre de la subvention et des autres conditions. |

***Quand est-ce que votre organisation peut introduire une demande?***

Tous les Appels à Proposition seront publiés via [www.voice.global/fr/niger](http://www.voice.global/fr/niger) et [www.facebook.com/voice.global.online](http://www.facebook.com/voice.global.online) .

Le calendrier des dates limites des Appels à Propositions d’Influence de 2021 est présenté dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type de subvention** | **Soumise avant** | **Réponse avant** |
| Subvention d’Innovation et Apprentissage  ***Conduisons le changement*** | Une date limite réception des propositions complètes | Le 30 juin 2022  A 23 :59 minutes |

Les autres Appels à Proposition seront mis à jour aussitôt que possible.

Ainsi, Oxfam au Niger a six semaines pour examiner toutes les propositions selon les critères avant qu’une décision ne soit annoncée. Chaque demandeur sera notifié du résultat de leur proposition. Les propositions qui seront soumises à la phase finale (« évaluation organisationnelle») auront jusqu'à 10 semaines de plus pour les révisions des propositions et du budget, les évaluations organisationnelles, la vérification des bailleurs de fonds et les contrats. Tous les candidats seront informés du résultat de leur demande, mais seuls ceux qui ont subi une vérification du projet recevront des commentaires détaillés.

Concernant la sensibilisation, l’équipe de Voice au Niger la fera d’une façon alignée avec le cycle ci-dessus.

***Qui peut faire une demande ?***

Les demandes peuvent seulement être présentées par des organisations inscrites, enregistrées au reconnues et possédant un compte bancaire. Les organisations peuvent soumettre une demande de façon indépendante ou sous forme de consortium dans le cadre d’une demande conjointe. Un consortium est une coopérative de deux ou plusieurs organisations de la société civile, mettant en œuvre un projet commun et intégré dans lequel toutes les parties apportent une contribution. A cet effet ils établissent un accord de coopération. Dans ce cas, un représentant du consortium (désigné comme « chef de file ») soumet la demande de subvention au nom du consortium dans son ensemble. Seul le chef de file doit être légalement enregistré, pas tous les membres du consortium. Si la demande est accordée, le chef de file sera responsable de la mise en œuvre du projet du consortium. Les organisations peuvent former un partenariat avec d’autres entités à but non lucratif ou des entreprises privées pour mettre en œuvre le projet ou certaines de ses composantes. Cependant, de tels partenariats doivent être identifiés dans la demande de subvention. Les demandes peuvent également inclure des activités visant à renforcer les capacités de l’organisation, veuillez-vous référer aux sections indiquées ci-dessous.

Les organisations internationales ne sont pas éligibles en tant que candidat principal. Elles peuvent faire partie d'un consortium ou jouer un rôle de soutien dans un projet. Les organisations locales dont les revenus annuels sont supérieurs à 2 millions d'euros ne sont pas éligibles.

Pour les subventions d'Autonomisation, les groupes informels peuvent présenter leur candidature par le biais d'un accord d'hébergement avec une organisation. Les organisations hôte peuvent jouer différents rôles, comme le renforcement des capacités des groupes informels ou la gestion des finances du projet uniquement. Dans tous les cas, les accords d'hôte doivent être soumis lorsque les propositions atteignent le stade du précontrat. Ces accords décriront clairement les rôles que chaque groupe ou organisation jouera.

***Où devons-nous envoyer notre demande ?***

Les demandes de subventions Voice doivent être présentées en utilisant les formats types de demande tel que stipulés et mis à disposition par Voice.[[4]](#footnote-4) Les demandes doivent être complètes et sans réserve et soumises en ligne par le lien mentionné dans l’appel à proposition lui-même. La première page du formulaire Web exigera que le demandeur fournisse des informations générales sur l'organisation ainsi que son approche du lien et de l'apprentissage. Cette information doit également être complétée pour que la demande soit admissible. Le candidat téléchargera ensuite le document de projet et le budget du projet (dans les formats requis). Les demandes incomplètes seront rejetées.

Dorénavant, si vous postulez pour une subvention d'autonomisation, l’équipe Voice au Niger reste ouverte à accompagner les organisations qui ont des difficultés à télécharger leurs propositions sur le site de Voice**. Un jour de la semaine**, l’équipe Voice ouvre ses portes pour tout besoin de téléchargement de proposition. Les représentants des ONG et structures peuvent venir dans les locaux de Oxfam avec leurs ordinateurs portables pour bénéficier de la connexion internet mais aussi de l’appui de l’équipe pour télécharger la documentation nécessaire à la demande de subvention. Aussi, pour favoriser l’inclusion que Voice prône, des applications par audio et vidéo sont acceptées, en particulier dans les situations où l'accès à l’Internet est limité. Veuillez contacter l'équipe du pays pour toute information complémentaire.

Sur le formulaire Web, il est fortement recommandé de cocher la case : "*Envoyez-moi une copie des réponses*" (en anglais *send me a copy of my responses*). Cela vous assurera que la demande a effectivement été soumise parce que, si la case est cochée, vous recevrez également une copie de votre application. Une fois la procédure de sélection terminée, nous vous enverrons un courrier électronique pour vous informer si votre candidature a réussi. En attendant le volume des demandes auxquelles nous nous efforçons de fournir des commentaires détaillés sur notre proposition en matière de transparence et de renforcement des capacités.

***Et si vous avez des questions par rapport au processus ?***

Les questions relatives à une subvention Voice peuvent être soumises par courrier électronique ou lors de séances de consultation. Les questions seront rendues anonymes et publiées avec des réponses appropriées sur internet. Des questions peuvent être soumises par email à [niger@voice.global](mailto:niger@voice.global). Les réponses seront actualisées sur le site Web sur une base régulière. Les réunions consultatives se tiendront dans tous les pays où Voice est mis en œuvre. L’heure et le lieu seront également affichés sur le site [**https://voice.global/fr/pays/niger**](https://voice.global/fr/pays/niger) et sur [www.facebook.com/voice.global.online](http://www.facebook.com/voice.global.online).

***Quand est-ce qu’une décision sera prise ?***

Si vous postulez pour une subvention dite d’Opportunité Soudaine, Voice donnera une réponse à votre demande dans les quatre semaines suivant la réception de votre demande.

Si vous postulez pour une subvention d’Influence, vous devez faire votre demande avant la date limite qui se trouve dans l’Appel à Propositions ; Voice examinera toutes les demandes reçues et prendra une décision de financement dans un délai maximum de six semaines.

Voice passera en revue toutes les autres demandes (Autonomisation, Innovation & Apprentissage) reçues au fur et à mesure tous les six mois et en lien avec le délai publié sur le site internet de Voice.

***Que comporte une bonne demande?***

Les facteurs ci-après constituent un guide d’information pour des organisations potentielles pour savoir si oui ou non leurs dossiers portent sur des problématiques pertinentes et envisageables de façon vraisemblable :

* Les activités accompagnent et complètent les thèmes d’impact Voice et les groupes de détenteurs de droits.
* Les approches en communication et mobilisation qui contribuent à faire prendre conscience, à influencer les perceptions, la coopération et la collaboration.
* Une manifestation des liens et/ou de la coordination avec des organisations pertinentes, les communautés et le gouvernement.
* La promotion et la participation des femmes à tous les niveaux de mise en œuvre des activités.
* Faire preuve que les avantages générés par le projet seront honnêtement et largement partagés.
* Les activités qui comportent des avantages à long terme pour les concitoyens et/ou personnes marginalisées et discriminées.
* Une démonstration du savoir-faire et de l’expérience au niveau communautaire/société civile/secteur et zone géographique.
* Une démonstration du savoir-faire en matière de gestion de projet et d’utilisation des fonds.
* Faire la promotion des procédures inclusives et de redevabilité transparente.
* Faire montre de Co-contributions/financement proposées par l’organisation et/ou les groupes cibles de Voice, c’est-à-dire la main d’œuvre, les bureaux, le matériel et les fonds.

***Facteurs d’échec:***

* La demande ne remplit pas les critères.
* La demande ne respecte pas le format Voice ou alors des questions clés restent sans réponses.
* Les activités comportant des coûts administratifs élevés et l’acquisition d’actifs.
* Coûts de transport.
* En général, achat de véhicules, de terres ou de bâtiments.
* Manque de détail des coûts compétitifs et frais pour la préparation des demandes – autrement que pour des fonds de démarrage.
* Financement pour des services commerciaux, d’investissement ou autres activités commerciales.
* Trop de focus sur la formation du personnel.
* Le budget proposé représente plus de 50 % du revenu annuel du consortium pour la subvention Influence et Opportunité Soudaine

***Orientations financières***

Toutes les demandes doivent utiliser le modèle de budget fourni avec le dossier de candidature. Tous les budgets doivent être raisonnables pour les activités proposées et pour la réalisation des résultats du projet. Le caractère raisonnable dépend des coûts et des tarifs en vigueur au Mali. La section "notes" du budget doit être utilisée pour expliquer pourquoi un certain taux ou une certaine estimation est faite. Pour les indemnités journalières et les frais de voyage, le budget doit indiquer si une norme est utilisée pour l'estimation.

Le montant de la subvention/budget du contrat approuvé ne peut être utilisé que pour couvrir les coûts réellement encourus et dépensés pendant la période de subvention, qui sont vérifiables à partir des dossiers du partenaire et qui sont admissibles, attribuables, raisonnables et nécessaires à la réalisation du projet.

***Lien et Apprentissage***

La composante Lien et Apprentissage offre une occasion extraordinaire d’associer d’autres acteurs clés et d’apprendre ensemble. Voice promeut et soutient le processus de lien et apprentissage au long de chaque étape du programme, y compris dans les subventions elles-mêmes. Tous les partenaires sont encouragés à inclure des activités de lien et d’apprentissage dans leur proposition et dans leurs méthodes de travail. Par conséquent, Voice vous invite à :

* Prévoir la participation des groupes de détenteurs de droits et les principales parties prenantes dans toutes les phases de prise de décision du projet
* Développer un programme de changement pour le projet en particulier et si possible pour votre organisation en général
* Développer votre propre programme d’apprentissage ou thèmes d’apprentissage
* Rejoindre l’une des communautés de pratique qui travaillera sur les questions d’apprentissage
* Proposer des approches novatrices ou des solutions qui peuvent être testées et en cas de réussite, peuvent être mises à l’échelle.
* Documenter toutes les activités d’apprentissage au sein de votre projet
* S’engager dans la collecte de récits du changement dans le cadre du suivi et l’évaluation du projet à s’engager activement avec d’autres partenaires de subvention et l’équipe de Voice pour surmonter les défis et tirer les enseignements des réussites, mais au-delà, des « échecs » et des défis.

**4. Comment votre demande sera-t-elle évaluée ?**

Voice utilise un processus d’évaluation à trois étapes.

1. Critère de seuil : les normes minimums que toute demande doit remplir. Si une demande ne remplit pas tous les critères de seuil, elle sera rejetée.
2. Critère lié à la qualité de la proposition de projet (informations sur le projet).
3. Critère lié à la qualité de l’organisation soumissionnaire ou chef de file d’un consortium (informations sur la structure organisationnelle).

Pour les petits montants (subventions pour l’autonomisation jusqu’à 25,000€) une version plus allégée/adaptée de ces types de critères s’appliquera.

***Etape 1 : Critère de seuil***

Les critères de seuil sont des normes minimales que toute demande de subvention Voice doit remplir. Ces critères comprennent :

1. Les demandes peuvent être envoyées par des organisations locales inscrites ou enregistrées et ayant un compte bancaire en son nom propre basé au Niger. L’organisation ou le chef de file (si la demande est faite par un consortium) est un organisme de la société civile à but non lucratif ou, une entreprise sociale, ou une organisation à base communautaire inscrite, reconnue à l’enregistrée avec un compte bancaire opérationnel.
2. Le projet devra traiter d’un ou de plusieurs thèmes d’impact notamment :

* L’accès améliore aux ressources (productive) (financières, terres et eau) et emploi en particulier
* L’accès améliore aux services sociaux, santé et éducation en particulier
* Favoriser un environnement favorable pour une participation citoyenne.

1. Le projet profitera à au moins un ou plusieurs groupes de détenteurs de droits ci-après :

* Les personnes en situation de handicap
* Les minorités sexuelles
* Les femmes en risque d’exploitation, d’abus et/ou violence
* Les jeunes et les âgées vulnérables
* Les peuples autochtones et minorités ethniques.

1. Puisqu’une Opportunité Soudaine ou menace ne peut être exclusivement influencée par une organisation ou entité, les demandes relatives à une Opportunité Soudaine doivent inclure des actions collectives.
2. L’organisation ou le chef de file travaille de façon substantielle avec les groupes de détenteurs de droits pour renforcer leur capacité à plaidoyer ou à défendre leurs intérêts/à faire entendre leurs voix. Pour les organisations avec des objectifs plus ambitieux, il est également possible de démontrer cela à travers leur bilan.
3. L’organisation (ainsi que les co-soumissionnaires, si la demande est faite en consortium) est une structure ayant des valeurs fondamentales similaires aux objectifs de Voice, appliquant un traitement équitable et des droits humains égaux à toutes les personnes humaines sans distinction de genre, race, couleur de la peau, nationalité ou ethnie, croyance religieuse, situation de handicap, orientation sexuelle, classe sociale ou âge.
4. L’organisation, le chef de file et/ou le co-soumissionnaire n’est pas un (Consortium ou une Alliance) partenaire du Ministère néerlandais des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de la coopération dans le cadre de la politique “Dialogue et Dissidence” et « Pouvoir des voix » (Power of Voices).
5. Pour les subventions **d’Influencing et d’Opportunité Soudaine**, l’organisation doit démontrer qu’à la date du 1er janvier 2019-2020 les subventions octroyées par Voice ne représentent pas plus de 50% du revenu total de l’organisation soumissionnaire. L’organisation pourra démontrer cela en se basant sur le revenu de l’année 2019-2020 et/ou des prêts et subventions négociées pour les années à venir. Dans le cas d'un consortium, les revenus annuels de tous les membres peuvent être combinés. Cela signifie, par exemple, que si l'organisation chef de file tire plus de 50 % de son revenu annuel de Voice, le revenu annuel des autres membres du consortium peut être inclus. Le tableau ci-dessous illustre le mode de calcul de ces revenus.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Budget d ’Application (Par an) |  |  |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | = | % du revenue demandé de Voice |
| Revenu Annuel PLUS Budget d’Application Budget par an |  |  |

1. Une demande de subvention doit servir à financer une des modalités suivantes et doit s’inscrire dans le seuil de financement ainsi que la durée correspondants :

| **Modalité Subvention** | **Montant Minimum** | **Montant Maximum** | **Délai Minimum -Maximum** |
| --- | --- | --- | --- |
| Autonomisation | 5,000€ | 25,000€ | 12-18 mois |
| Influence | 25,000€ | 200,000€ | 12-18 mois |
| Innovation & Apprentissage | 5,000€ | 200,000€ | 12-18 mois |
| Opportunité Soudaine | 5,000€ | 200,000€ | 6-12 mois |

1. La subvention proposée ne peut pas financer des activités menées par le passé.
2. La subvention proposée ne concerne pas le financement de services commerciaux, d’investissements ou autres activités commerciales.

***Etape 2 : Informations sur le projet***

Si la qualité du projet n’est pas à hauteur de souhait, la demande ne sera pas traitée. Les informations sur le projet permettent d’évaluer la qualité du projet sur la base des critères qualitatifs ci-après avec des critères spécifiques en fonction de chaque type de subvention :

**Critères Généraux**

1. *Analyse du Contexte :* la façon dont la proposition adresse spécifiquement le problème posé et l’objectif reflète les résultats de l’analyse du contexte.
2. *Analyse des r*é*ussites du projet*

* La façon dont le projet fait une description des résultats, des activités proposées, en établissant un lien assez clair entre les résultats à réaliser et les ressources qui sont nécessaires.
* Les risques, le suivi, et mesures correctives :Gestion satisfaisante des risques en vigueur.

1. *Valeur-prix :* Le degré auquel le projet utilisera efficacement les ressources pour réaliser les activités et atteindre les résultats.
2. Veuillez noter que dans le cas où les ONGs internationales sont invitées par le demandeur principal à se joindre en tant que partenaire technique, seuls les coûts d'activité directs peuvent être inclus dans le budget et aucun coût de gestion ou de leur siège. En outre, pour les ONGs internationales qui font partie d'un consortium avec des entités locales, veuillez noter que le revenu annuel ne peut être que le revenu dans le pays et non au niveau mondial.

**Subventions d’Autonomisation et d’Accélérateur d’Autonomisation**

**En plus** **des** critères généraux, les subventions dites d’Autonomisation et d’Accélérateur d’Autonomisation seront évaluées selon les critères ci-après :

1. *Dirigé par un groupe de détenteur de droits ; une organisation (formelle/informelle) est dirigée par un groupe de détenteurs de droits lorsqu'elle est régie et gérée par des membres du (des) groupe(s) de détenteurs de droits. Le principe "Rien pour nous sans nous" guide leur travail. Si les groupes de détenteurs de droits ne jouent pas de rôle dans la gouvernance et la gestion de l'organisation, la proposition doit décrire comment les groupes sont pleinement impliqués dans la conceptualisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.*

**Subventions d’Influence**

**En plus des** critères généraux, les subventions dites d’influence seront évaluées selon les critères ci-après :

1. *Représentation des Groupes de détenteurs de droits :* Le degré selon lequel le projet et l’organisation implique, représente, donne de la voix, et aide le(s) groupe(s) de détenteurs de droits à avoir de l’influence.
2. *Plaidoyer et Lobbying* : Le degré selon lequel le projet accompagne les détenteurs de droits clés à avoir une influence sur les parties prenantes dans la mise en œuvre des procédures et politiques dans le but de créer de nouvelles connections et de nouveaux partenariats.

**Subventions d’Innovation et Apprentissage**

**En plus des** critères généraux, les subventions dites Innovation et Apprentissage seront évaluées selon les critères ci-après :

1. *Représentation des Groupes de* *détenteurs de droits :* Le degré selon lequel le projet implique les groupes *détenteurs de droits de Voice*.
2. *Innovation et mise à échelle :* Le degré selon lequel une idée est innovante, selon le contexte, et cette idée conduit à l’autonomisation et la promotion d’un ou plusieurs groupes de detenteurs de droits de Voice. Cela comprend une analyse des capacités des organisations soumissionnaires à pouvoir mettre en œuvre, mettre à échelle et rendre durable leurs activités.

**Subventions d’Opportunité Soudaine**

1. *Représentation des Groupes de Détenteurs de Droits :* Le degré selon lequel le projet implique les groupes de détenteurs de droits de Voice.
2. *Opportunités de rencontres* : la mesure dans laquelle l'application répond aux exigences requises pour des Opportunités Soudaines : ou des menaces pour l'espace civique, une obstruction imminente à la justice, une attaque généralisée contre des personnes/situations vulnérables, etc. ; et la mesure dans laquelle l'application est capable d'appliquer les stratégies attendues dans de telles situations - action collective, large portée du partenariat, approche non violente, etc. Dans tous les cas, ces Opportunités soudaines doivent pouvoir sensibiliser, développer un leadership transformateur, renforcer la confiance et les compétences d'un ou plusieurs détenteurs de droits de Voice ; amplifier les voix et renforcer l'influence des détenteurs de droits de Voice

***Etape 3: Examen de l’organisation / évaluation organisationnelle***

Pour que les organisations puissent bénéficier d’une subvention Voice, l’évaluation organisationnel doit être satisfaisante en termes de qualité. Le contrôle organisationnel doit être complété de façon satisfaisante dans son intégralité. Les imperfections constatées lors de la vérification seront partagées avec le soumissionnaire afin d’élaborer un plan de développement de capacité qui peut être financé dans le cadre de la subvention Voice. Les organisations qui sont classées à haut risque à la suite de la vérification ne sont pas éligibles pour être financées.

L’examen organisationnel consistera à examiner les éléments suivants : gouvernance et intégrité, gestion financière et passation des marchés, ressources humaines et programme et gestion de projet. La portée de l’évaluation organisationnelle est fonction du type de subvention demandée.

Les organisations doivent être ouvertes et motivées pour apprendre et manifester un intérêt concernant les principes clés de Voice. Les réponses à leur auto-évaluation pourraient être discutées. L’équipe pays Voice pourrait comparer l’évaluation de l’organisation en fonction de leurs impressions et proposer au besoin un renforcement des capacités nécessaire qui devra être inclus dans la subvention.

Le processus d’examen est une opportunité pour promouvoir l’inclusion des éléments du lien et de l’apprentissage dans les propositions de subvention. Si nécessaire, l’équipe pays Voice peut organiser une session de chasse aux idées (*brainstorm*) avec plusieurs partenaires à dégager des secteurs d’activités d’intérêt communs et rassembler les gens autour d’un objectif ou thème commun. C’est aussi une occasion pour promouvoir l’inclusion des actions créatives au niveau des propositions.

**Subventions d’Autonomisation**

Les organisations postulant pour ces types de subventions seront évaluées selon les critères ci-après :

1. *Gouvernance et Integrité*

* L’organisation a un objectif clair et agit sur les décisions de façon collective.
* Le degré selon lequel le groupe de détenteurs de droits valorise le leadership.

1. *Gestion Financière :*

* La qualité de la gestion financière et administrative est suffisante pour garantir les paiements et les opérations d’achats.

**Subventions d’Influence et d’Opportunité Soudaine** (une subvention pays de plus de 25,000 Euro et moins de 200,000 Euro)

**En plus des** critères d’examen organisationnel pour les soumissionnaires des subventions dites d’autonomisation, les organisations qui postulent pour l’une ou l’autre subvention seront évaluées selon les critères ci-après :

1. *Gouvernance et Integrité*

* L’organisation dispose d’un plan stratégique cohérent et réaliste. (examen de la qualité dans la formulation des objectifs, des résultats escomptés et des indicateurs ; explication des choix stratégiques).
* L’organisation rend compte et communique efficacement avec ses constituants primaires / détenteurs de droits. L’organisation encourage et soutient les initiatives en matière de formation et de réflexion internes.

1. *Passation des marchés et gestion financière*

* La qualité de la gestion financière et administrative garantit la redevabilité financière. (Budget, plan de financement, gestion financière, rapport financier).

1. *Programme et Gestion de Projet*

* L’organisation dispose d’un processus adéquat de suivi et d’évaluation (documentation & collecte de données, implication des acteurs clés, qualité d’analyse et de formation).

1. *Ressources Humaines*

* L’organisation dispose d’un processus adéquat de suivi et d’évaluation (documentation & collecte de données, implication des acteurs clés, qualité d’analyse et d’apprentissage) et l’utilise dans le cadre de la redevabilité et de la formation.
* Le nombre, la composition et l’expertise du personnel sont suffisant compte tenu des objectifs et programmes de l’organisation.

**Subventions Innovation et Apprentissage** (**au moins 5,000 Euro et 200,000 Euro au maximum pour les Appels à Proposition par pays et les subventions globales), Subventions d’Influence (subvention multi-pays de plus de 200,000 Euro jusqu’à 500,000 Euro) et les subventions dites d’Opportunité Soudaine (au moins 5,000 Euro et au maximum 200,000 Euro pour les subventions globales).**

En plus des critères d’évaluation des organisations dans le cadre des demandes de subvention au niveau pays, les subventions dites d’Innovation et Apprentissage ainsi que celles multi pays dites d’influence seront évaluées selon les critères ci-après :

1. *Gouvernance et Integrité*

* L’organisation dispose d’un plan stratégique cohérent et réaliste. (Analyse du contexte et du problème ; Théorie du changement ; qualité de la formulation des objectifs, des résultats escomptés et des indicateurs ; explication des choix stratégiques),
* L’organisation est capable de mobiliser des ressources financières suffisantes et (le cas échéant) des ressources non matérielles des membres / partisans.
* L’organisation est transparente et responsable en interne. (Relations entre le personnel, la Direction et le Conseil d’administration ; qualité du processus décisionnel)
* L’organisation maintien de bonnes relations institutionnelles avec les intervenants externes et est considérée comme crédible et légitime.
* L’organisation est capable de maintenir une cohérence entre l’ambition, la vision, la stratégie et les opérations. L’équipe de gestion est capable de gérer stratégiquement les pressions externes et les contradictions
* L’organisation a formulé des objectifs en tenant compte de la situation des femmes et des questions relatives à l’égalité genre.

1. *Passation de Marchés et Gestion Financière*

* La qualité de la gestion financière et administrative garantit la redevabilité financière et la transparence. (Budget, plan de financement, gestion financière, rapport financier).
* L’organisation maintient annuellement un audit comptable.

1. *Programme Gestion de Projet*

* L’organisation dispose d’un processus adéquat de suivi et d’évaluation (documentation & collecte de données, implication des acteurs clés, qualité d’analyse et d’apprentissage) et l’utilise dans le cadre de la redevabilité et de la formation.
* L’organisation répond aux tendances et changements du contexte et utilise des stratégies et des connaissances adaptées au moment.

**5. Si votre demande n’est pas acceptée**

Vous recevrez une notification écrite, si votre organisation n’est pas approuvée pour financement. Nous vous encourageons à contacter les équipes pays de Voice pour organiser des discussions autour de votre demande. Souvent, ce processus de rétroaction peut aider un soumissionnaire dont la demande a échoué à identifier les faiblesses dans sa demande, repenser à sa proposition et, éventuellement, présenter une nouvelle demande pour le prochain Appel à Proposition.

**6. Après l’octroi d’une subvention**

***Que se passe-t-il si mon organisation est approuvée pour financement ?***

Voice vous invitera à discuter et à finaliser le projet. Cela donnera l’occasion d’examiner toutes les modifications éventuellement intervenues depuis la rédaction de la demande. Ceci offre une occasion pour Voice et votre organisation d’examiner les risques du projet et de faire de petites révisions au niveau des activités, du chronogramme d’exécution et des résultats attendus selon les besoins. A travers l’examen de la demande, Voice peut aussi avoir des questions ou des préoccupations que nous demanderons à votre organisation d’examiner et d’étudier.

Après le "ping-pong" / processus de négociation ou pendant que celui-ci se déroule, Voice effectuera également une évaluation organisationnelle avec vous et mettra en place un plan de renforcement des capacités, si nécessaire. Ce plan peut être intégré dans l’accord de subvention finale. À ce stade, il n'y a toujours pas de garantie que Voice financera le projet au cas où l'évaluation organisationnelle révélerait de graves problèmes liés à la responsabilité, la transparence ou l'intégrité de l'organisation. Cela pourrait être un facteur de disqualification, auquel cas Voice ne procédera pas à la signature du contrat. Toutefois, lorsque les conclusions concernent des lacunes en matière de capacités, en fonction du niveau de ces lacunes et du type d'organisation, Voice peut s'appuyer sur le plan de capacités convenu avec vous ou réduire le montant du financement accordé, afin de réduire son risque financier. Voice traitera chaque demande au cas par cas.

***L’Accord de Subvention***

Une fois que le projet est finalisé, Voice conclura un accord de subvention avec votre organisation. L’accord de subvention est basé sur l’autorité dont dispose le Ministère néerlandais des affaires étrangères.

Les accords de subvention seront conclus avec les organisations sur la base de propositions bien définies et détaillées. L’accord de subvention s’appliquera pour la période de temps nécessaire pour parachever le projet/recherché. Le calendrier et le budget approuvés seront partie intégrante de l’accord de subvention.

L’accord de subvention expliquera les exigences au titre de la subvention et les autres conditions que votre organisation devra respecter. L’accord de subvention couvrira entre autres les principes de fonctionnement, les modalités de versement des fonds qui peuvent être par tranche. Voice produira une copie de l’accord de subvention. La personne disposant du pouvoir de signature dans votre organisation devra signer l’accord de subvention avant de procéder à des arrangements de gestion financière. Les projets approuvés pour financement devront normalement commencer dans le mois suivant la signature de l’accord de subvention (exécution).

Une évaluation de la capacité organisationnelle est conclue avec les bénéficiaires, et un plan d’amélioration des capacités des bénéficiaires peut être incorporé dans l’accord final de subvention. L’accord de subvention s’appliquera pour la période de temps nécessaire pour exécuter les activités. Un chronogramme et une projection financière seront partie intégrante de l’accord. Les accords relatifs au renforcement des capacités peuvent être mis en place et gérés par le Consortium de Voice à la demande du bénéficiaire.

L’assistance générale et technique et le renforcement des capacités en ce qui concerne la gestion de projet, son administration et sa comptabilité, entre autres, constitueront toujours des parties intégrantes de tout accord impliquant Voice.

***Comment est-ce que Voice fera le suivi/évaluation de la subvention ?***

L’équipe Voice et le personnel suivront l’intégrité et la performance de toutes les subventions approuvées. Voice effectuera des visites sur place, des contrôles financiers et des inspections de conformité sur une base périodique.

Pour tous les projets, il sera demandé aux partenaires de bien tenir des registres financiers et les reçus aux fins d’inspection, selon les besoins. Tous les partenaires seront soumis à un examen périodique, régulier et inopiné de la part de Voice. Les contrôles annuels auront lieu relativement à toutes les subventions de plus de 100 000 €. Les coûts d’audit doivent être inclus dans le projet de budget. Par ailleurs, un certain nombre d’autres subventions feront l’objet de contrôle et dont la sélection sera basée sur les recommandations de l’équipe Voice dans le pays.

***Comment est-ce que votre organisation communiquera avec Voice ?***

L’équipe pays et la coordination de Voice souhaitent votre réussite. Si votre organisation a des questions ou des préoccupations au sujet de l’accord de subvention ou comment rapporter, n’hésitez pas à nous contacter. Nous serons heureux de répondre à vos questions et vous aider à satisfaire aux exigences en vertu de l’accord de subvention. Votre premier contact sera indiqué dans l’accord de subvention. Nous vous invitons également à communiquer avec nous pour discuter de l’amélioration de votre capacité d’organisation (exploitation, gestion et aspects techniques) ; l’équipe Voice peut aussi avoir quelques suggestions là-dessus.

Si votre organisation n’est pas en mesure de satisfaire les exigences de la subvention, vous devez contacter Voice. L’équipe Voice essaiera de travailler avec vous pour trouver des solutions et aider votre organisation à avancer et à apprendre sur la base de vos imperfections. Dans certains cas, en particulier à la suite d’événements qui ne sont pas sous votre contrôle, vous pouvez demander une modification de la subvention. Une demande de Modification de subvention est en cours d’élaboration. Dès que vous pensez que les circonstances peuvent exiger un changement à votre subvention, veuillez-vous adresser à votre point focal Voice pour recevoir des conseils avant de soumettre la demande.

***Comment se fera le rapportage entre votre organisation et Voice ?***

Il existe deux principaux types de rapports : narratifs et financiers. Les rapports sont soumis conformément à un calendrier de rapports, un calendrier de paiements et des exigences de suivi convenus pendant la période contractuelle. Ces exigences sont énumérées dans la convention de subvention. En général, les rapports sont dus tous les 6 mois.

**A. Rapports narratifs**

Il y a trois façons différentes de fournir ces rapports selon la période de référence. Il y a les rapports d'avancement (période de 6 mois), les rapports annuels (période de 12 mois) et le rapport de fin de projet (toute la période du projet).

1. ***Les Rapports du progrès*** : Ces rapports rendent compte des progrès réalisés sur de courtes périodes et sont basés sur une conversation avec l'équipe de Voice. La conversation ou la réunion avec l'équipe Voice peut être organisée en face à face ou virtuellement. L'équipe Voice modérera la conversation semi-structurée pour couvrir les points suivants :

* L'environnement extérieur. Identifier tout changement significatif (positif ou négatif) survenant dans le contexte local, national, régional ou mondial (par exemple, des changements dans la législation existante) qui se rapporte à votre projet et au(x) groupe(s) de détenteurs de droits.
* Mise à jour de la mise en œuvre du projet et engagement avec les parties prenantes. Comment s'est déroulée la mise en œuvre ? Quel type d'activités utilisez-vous pour vous engager avec les détenteurs de droits concernés par votre projet ? Laquelle ou lesquelles de ces activités avez-vous trouvé particulièrement réussie ? Avez-vous rencontré des difficultés pour atteindre ces groupes ou travailler avec eux ?
* Communications externes et amplification. Y a-t-il des histoires intéressantes que vous souhaitez que Voice mette en évidence ? Comment vous engagez-vous avec d'autres parties prenantes ou partagez-vous votre histoire ?
* Analyse des risques et stratégies d'atténuation. Pour vérifier si ces risques sont susceptibles de se matérialiser ou s'il existe de nouveaux risques auxquels nous devons faire face ou auxquels nous devons nous préparer.
* Lien et Apprentissage. Pour explorer conjointement ce que vous avez appris de la mise en œuvre de votre projet jusqu'à présent. Comment documentez-vous votre apprentissage ? Qu'est-ce que vous et/ou les groupes d'ayants droit faites différemment à la suite du projet ? Voice vous a-t-il permis (et/ou à d'autres organisations travaillant avec vous dans le cadre de ce projet) d'utiliser de nouvelles idées et/ou des approches innovantes dans votre travail ?

1. ***Les Rapports Annuels*** : Ces rapports couvrent une année entière de mise en œuvre du projet et sont soumis chaque année via un formulaire en ligne.

* Le rapport annuel est conçu pour vous aider à obtenir des informations plus détaillées sur le changement que votre projet entraîne et sur la manière dont ce changement se produit. Il couvre les mêmes sujets que le rapport d'avancement avec quelques questions supplémentaires :
  + De la preuve de la contribution des résultats de votre projet aux domaines de résultats globaux de Voice
  + Des histoires ou voix du changement. Qui dépeignent le changement sur un individu ou un groupe auquel votre projet a contribué. La manière dont vous allez raconter l'histoire est totalement ouverte : Elle peut se présenter sous forme narrative, audio, vidéo, etc. Nous avons classé les catégories de changement sur lesquelles nous aimerions zoomer, sur le rapport lui-même.

1. ***Les Rapports de fin de projet :*** Ce rapport couvre toute la période du projet et est soumis via un formulaire en ligne un mois après la fin de votre projet.

* C'est l'occasion pour vous de mettre en évidence les principales réalisations, les moments clés, les résultats et les effets de votre travail. Il sera également bon de réfléchir aux brillants échecs dont vous avez tiré les leçons.
* Voice voudra en savoir plus sur la façon dont vous prévoyez de poursuivre le projet ou sur la façon dont vous allez tirer parti de vos succès.

**B. Les Rapports financiers**

***Le Rapport financier*** : Les rapports financiers sont également soumis tous les 6 mois. Ils doivent être complétés par rapport au budget approuvé. Il est prévu qu'un grand livre soit tenu (c'est-à-dire résumant toutes les transactions financières liées au projet) et partagé.

* Les rapports financiers dépendent également de la taille et de la durée de vie de la subvention et seront donc inclus dans la convention de subvention. Les rapports financiers doivent être fournis selon le modèle fourni.
* Votre organisation tiendra un livre séparé pour la subvention de Voice qui comprendra toutes les dépenses du projet. Sur la base de ce livre, vous calculerez les dépenses du projet par ligne budgétaire, vous les enregistrerez dans la colonne appropriée du modèle et vous calculerez dans une colonne séparée le montant restant pour cette ligne budgétaire et le pourcentage. Vous pouvez transférer des fonds d'une ligne budgétaire à une autre au sein d'une même ligne budgétaire, mais seulement à concurrence de 10 % et vous informerez toujours l'équipe de Voice de ces changements. Si vous avez besoin de changements supérieurs à 10 %, vous devrez obtenir l'approbation préalable de l'équipe Voice.
* Les pièces justificatives, qui prouvent que vous avez effectué les dépenses, doivent être conservées dans les dossiers pendant une période de 10 ans après la fin du projet pour un éventuel audit. Plus de détails sur les pièces justificatives que vous devez conserver dans vos dossiers vous seront donnés par l'équipe nationale et/ou de coordination de Voice.

***Le Rapport d'audit*** : Un rapport d'audit n'est requis que pour toutes les subventions supérieures à 100 000 euros. Il doit être préparé et soumis après l'approbation du dernier rapport financier par Voice.

***Les Formulaires***

Les formulaires appropriés tels que le formulaire de candidature, le modèle de budget et le modèle d’évaluation varient avec chaque Appel à Proposition. Les bons formulaires seront mis à disposition en fonction de chaque appel à propositions via <https://voice.global/fr/pays/niger/>

**7. Politique sur la mauvaise Gestion et la Corruption**

La fraude est décrite comme «l'obtention malhonnête d'un avantage par la tromperie ou par d'autres moyens». Voice a une «tolérance zéro» à toute forme d'activité frauduleuse ou corrompue. Cela signifie que Voice, soutenue par la politique d'Oxfam, ne tolère aucune forme de comportement frauduleux ou corrompu dans ses opérations telles que le paiement de pots-de-vin, les paiements de facilitation ou les commissions « cachées» pour quelque raison que ce soit. Les organisations recevant un soutien financier de Voice doivent avoir des mécanismes en place pour gérer la fraude, y compris la prévention, la détection, les enquêtes et les rapports.

Si vous soupçonnez une irrégularité au niveau d’équipe Voice au Niger et/ ou des partenaires, veuillez-vous adresser au directeur de pays responsable et / ou au responsable du programme de Voice au niveau mondial. Vous pouvez contacter :

* Email: confidential@voice.global
* Phone (Whatsapp et Signal): +31 (0) 6-13-322-2688

Voice, Oxfam et Hivos et le ministère se réservent le droit de mener des enquêtes sur des cas de fraude présumée. Tous les cas suspects d'irrégularité seront traités et enquêtés de manière confidentielle, rapide et professionnelle.

Le directeur de pays résoudra le problème dans les deux semaines suivant la réception de la plainte. Si le grief n'est pas résolu à temps ou à la satisfaction du plaignant, le gestionnaire global du programme entamera une enquête sur le grief. Dans les cas où le gestionnaire de programme ne résout pas le grief de manière satisfaisante, il peut être élevé au Comité de Pilotage qui a le pouvoir, conformément à la décision du staff au courant de prendre des décisions définitives concernant un grief ou une plainte.

Le dénonciateur peut signaler l'événement en gardant son identité ouverte ou de manière anonyme. Dans tous les cas, Voice protégera votre identité en tant que dénonciateur. Nous appliquons une politique de "zéro exposition" pour vous protéger en tant que source d'information qui nous aide à dénoncer et à traiter les actes répréhensibles. Le dénonciateur doit donc veiller à l'exactitude des informations.

Pour plus d'informations sur la politique et les procédures relatives aux dénonciateurs, veuillez consulter le site <https://voice.global/fr/la-politique-et-le-processus-de-denonciation/>

1. <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.government.nl/documents/policy-notes/2019/11/28/policy-framework-strengthening-civil-society> [↑](#footnote-ref-2)
3. Les pays de mise en œuvre de Voice sont : Mali, Niger, Nigéria, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Indonésie, Philippines, Laos et Cambodge. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le format type de demande peut être téléchargé au lien http://www.voice.global/... [↑](#footnote-ref-4)